

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée Fortin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e280e8a0395a9d70e438b29>

Date d'obtention : 2025-08-15 18:12:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode rapide, concertée, qui permet à chacun de respecter son rôle. Elle permet aux jeunes d'être d'abord sensibilisé/éduqué et si nécessaire (malveillant), que le dossier soit judiciairisé. J'ai appris que même la personne qui envoie des photos à son copain constitue, au sens de la loi, une production de matériel pornographie juvénile. Je retiens qu'aucune personne ne doit vérifier s'il s'agit bien de photo, matériel... c'est le questionnaire qui donne suffisamment d'informations. Belle initiative, bravo!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de sécurité car je sais que je respecterai un protocole reconnu efficace et concerté.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter le protocole...rester dans la bienveillance et l'éducation (évidemment) ;-)